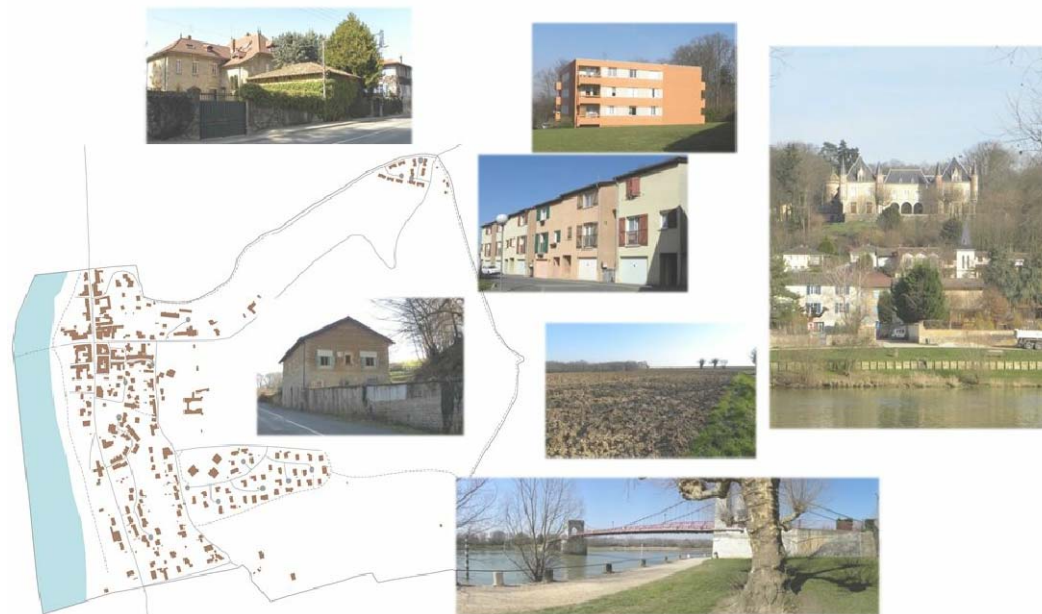


PLAN LOCAL D'URBANISME

4b

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Commune de
BEAUREGARD (01)



Plan local d'urbanisme :

Approbation du PLU : 28 Mars 2019

*Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal
en date du 28 Mars 2019*

Révisions et modifications :

- ...

- ...



Bureau d'études REALITES
34, Rue Georges Plasse
42300 Roanne

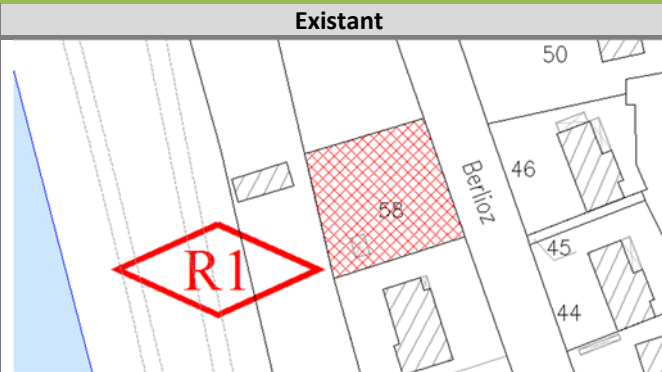
Tél : 04 77 67 83 06 - Fax : 04 77 23 01 85
E-mail : urbanisme@realites-be.fr www.realites-be.fr

Liste des emplacements réservés

L'article L.151-41 du code de l'urbanisme stipule que « le règlement peut délimiter des terrains sur lesquels sont institués :

- 1° Des emplacements réservés aux voies et ouvrages publics dont il précise la localisation et les caractéristiques ;
- 2° Des emplacements réservés aux installations d'intérêt général à créer ou à modifier ;
- 3° Des emplacements réservés aux espaces verts à créer ou à modifier ou aux espaces nécessaires aux continuités écologiques. »

La commune de Beauregard a défini plusieurs emplacements réservés qui sont reportés sur le plan de zonage (pièce n°4 du PLU) et dont les caractéristiques sont précisées ci-dessous :

N°	Destination	Secteur	Parcelles	Bénéficiaire	Surface (m ²)	Existant
R1	Aménagement d'un espace public (extension du parking, mise en valeur de la perspective sur la Saône, éventuellement aires de jeux)	Bords de Saône	58	Commune	660	
R2	Installations sportives scolaires	Thiullet	39	Commune	3 985	